

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général du Crous Clermont Auvergne

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, modifié par le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu l'arrêté ministériel collectif du 19.08.2004,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe NEGRIER aux fonctions de Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er janvier 2023,

Vu le contrat de travail n° 25446 du 5 novembre 2025 de Madame Sabrina FERROUDJ, Assistante Sociale au Crous Clermont-Auvergne,

Vu les besoins de continuité de service et la demande de Madame Marie-Christine GUILLOT, Responsable du Service Social.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

⇒ **Madame Sabrina FERROUDJ** – Assistante sociale, pour

- les aides d'urgence financières attribuées aux étudiants jusqu'à 300 €,

ARTICLE 2 :

Madame Sabrina FERROUDJ et l'Agent Comptable du Crous sont chargées de l'exécution du présent arrêté du 3 au 14 août 2026 inclus.

Clermont-Ferrand, le 6 juillet 2026

Spécimens de signature,

Le Directeur Général du Crous,

Marie-Christine GUILLOT

Sabrina FERROUDJ

Philippe NEGRIER